

La révision des effectifs de PH 2017

CME du 10 mai 2016

Les Objectifs de la révision

- **Promouvoir et titulariser de jeunes praticiens en tenant compte des priorités des projets médicaux des GH et de l'institution.**
- **Favoriser les réorganisations médicales au sein des GH et entre les GH.**
- **Favoriser la répartition équitable des effectifs médicaux au sein de l'AP-HP.**
- **Responsabiliser les GH sur l'évolution des compétences médicales requises par leur projet**

Le contexte

- La révision doit s'inscrire dans le respect du PGFP : une efficience PM 2017 fixée à 5 M€,
 - La révision doit permettre la poursuite de la séniorisation des effectifs PM (Cf diapositive 4)
 - La révision doit permettre de garantir :
 - le respect des engagements de la CME
 - Le financement de priorités institutionnelles
- L'enveloppe des 0,4% de la masse salariale PM sénior est reconduite

Depuis 2011, une évolution de 2,5 % des ETPR (et de 7 % de la masse salariale sénior, CET inclus)

STATUT	2011	2015	Ecart 2015 - 2011	
PU-PH ⁽¹⁾	1 225,98	1 242,90	+16,93	+1,4%
MCU-PH ⁽²⁾	618,94	590,70	-28,24	-4,6%
PH-FU	15,42	1,00	-14,42	-93,5%
Sous-total HU PERMANENTS	1 860,33	1 834,60	-25,73	-1,4%
CCA - AHU	1 097,28	1 121,54	+24,26	+2,2%
PHU	36,67	36,53	-0,13	-0,4%
ASSISTANTS ODONTO	86,01	84,91	-1,09	-1,3%
Sous-total HU TEMPORAIRES	1 219,95	1 242,98	+23,04	+1,9%
Sous-total HU	3 080,28	3 077,59	-2,69	-0,1%
PH PLEIN TEMPS	2 654,81	2 757,47	+102,66	+3,9%
PH TEMPS PARTIEL	525,33	506,83	-18,50	-3,5%
Sous-total PH	3 180,14	3 264,30	+84,16	+2,6%
ASSISTANTS + PAC	219,85	291,56	+71,72	+32,6%
Sous-total Assistants + PAC	219,85	291,56	+71,72	+32,6%
PRATICIENS CONTRACTUELS PLEIN TEMPS	345,35	473,39	+128,04	+37,1%
PRATICIENS CONTRACTUELS TEMPS PARTIEL	129,37	146,40	+17,03	+13,2%
Sous-total praticiens contractuels	474,71	619,79	+145,08	+30,6%
PRATICIENS ATTACHES RENOUVELABLES DE DROIT	1 419,38	1 327,16	-92,23	-6,5%
PRATICIENS ATTACHES SANS RENOUVELLEMENT DE DROIT	591,82	614,19	+22,36	+3,8%
Sous-total praticiens attachés	2 011,21	1 941,34	-69,86	-3,5%
	8 966,19	9 194,59	+228,40	+2,5%

⁽¹⁾ PU-PH : dont odonto et dont consultants

⁽²⁾ MCU-PH : dont odonto

Le calendrier

- **Mi-avril : envoi de la note de cadrage accompagnée :**
 - **Des évolutions des effectifs H et HU par spécialités depuis 2011 pour l'AP-HP**
 - **Des évolutions de la masse salariale PM séniors depuis 2011 pour chaque GH**
- **Mi-avril/mi-juillet : la phase locale**
- **Mi-juillet/6 décembre : la phase centrale**

La phase locale : mi-avril/mi-juillet 2016

■ **Le GH établit la liste des postes demandés en tenant compte des éléments suivants :**

- véritable adéquation entre les besoins médicaux du GH, le profil du candidat et les évolutions de la spécialité.
 - Classement des collégiales (il appartient aux chefs de service de solliciter les avis des collégiales sur les candidats pressentis, et de les transmettre aux présidents des CMEL et des sous-commissions locales du temps et des effectifs médicaux).
 - modalités de financement des postes par le GH
- Les GH doivent adresser leurs dossiers le 13 juillet 2016 à la DOMU

La phase centrale : mi-juillet/décembre 2016

- Elle permet de veiller à la cohérence des postes demandés avec les axes stratégiques du GH et de l'Institution
- Elle permet d'allouer les 0.4% : retours d'emprunt et priorités institutionnelles (développement de l'ambulatoire, aval des urgences, accompagnement des spécialités en tension, soutien aux regroupements d'activités internes aux GH et aux projets supra-GH).

Calendrier de la phase centrale

- **Septembre/octobre : réunions du groupe restreint de la CME**
- **Octobre : bureau élargi de la CME**
- **8 novembre : concertation en CME**
- **6 décembre : avis de la CME sur la liste que le DG transmettra à l'ARS.**

La poursuite de l'effort d'efficience PM

- Un montant d'efficience 2017 fixé à 5 M€,
- Le maintien d'une enveloppe de 0,4% de la masse salariale PM séniors prélevée sur les GH, pour assurer le respect des engagements de la CME (retours d'emprunt) et des priorités institutionnelles,